

Travailler en espace confiné CATEC® Intervenant

OBJECTIFS

Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés.
Appliquer la (les) procédure(s) préalable(s) à toute intervention.
Utiliser les équipements de sécurité et vérifier leur bon état de fonctionnement.
Appliquer les procédures d'évacuation de l'espace confiné et utiliser les moyens et codes de communication.

PARTICIPANTS

Salariés amenés à travailler dans des espaces confinés des métiers de l'eau et de l'assainissement.

PRÉREQUIS

Notions de balisage, maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur, du détecteur de gaz et des EPI.
Aptitude médicale à intervenir en espace confiné, à travailler en hauteur, à porter un équipement de secours de protection des voies respiratoires.

MÉTHODES

Exposés et mises en situation pratique en mode normal et en mode dégradé.

ÉVALUATION

Épreuves théoriques et pratiques conformément au dispositif CATEC® sur un espace réel sécurisé.

ITINÉRAIRE PÉDAGOGIQUE

THEORIE

- Présentation du dispositif CATEC®
- Mécanisme de l'accident
- Risques et dangers des espaces confinés
- Rôles de l'intervenant

Les procédures d'évacuation de l'espace confiné (suivi de procédure, évacuation calme, information de l'encadrement) • Les risques liés à son activité professionnelle • L'attention aux signes de danger • La communication avec les autres opérateurs • Le compte-rendu des observations qui pourraient être utiles ou compléter la connaissance des risques dans l'espace.

PRATIQUE

- Mises en situation sur ouvrages sécurisés


Préparation de l'intervention • Sécurisation de la zone de travail • Équipement des opérateurs • Ventilation • Détection préalable • Intervention avec différents scénarii d'incidents et d'alertes.

TESTS D'ÉVALUATION CATEC®

Évaluation des connaissances théoriques et de savoir-faire à intervenir en espace confiné dans la fonction d'intervenant.

MODALITÉS

Durée : 1 jour
Formation en intra entreprise.



La formation est conforme au dispositif CATEC® R472 et est renouvelable tous les 3 ans. Le certificat est délivré par l'INRS sur la base des résultats des évaluations.